



YoungArchers

Module 1

Le patrimoine bâti dans les écoles



Co-funded by
the European Union

kozna



**CITIZENS
IN POWER**

UAB

Universitat Autònoma
de Barcelona

MORNINGSIDE
montessori elementary

MONUMENTA





Clause de non-responsabilité

Le projet YoungArchers est cofinancé par le programme ERASMUS+ de l'Union européenne et sera mis en œuvre de janvier 2022 à janvier 2024. Ses publications reflètent les opinions des auteurs et la Commission européenne ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ces publications (Code du projet : 2021-1-FR01-KA220-SCH-000034341).





Table des matières

Clause de non-responsabilité.....	2
Table des matières	3
Description du module	4
Résultats d'apprentissage	4
Section 1 : Qu'est-ce que le patrimoine culturel ?.....	6
Section 2 : Patrimoine bâti et identité culturelle.....	10
2.1. Pourquoi est-il important d'introduire le patrimoine bâti dans les écoles ?	11
Section 3 : Le patrimoine bâti dans les activités scolaires.....	13
Section 4 : L'importance de l'inclusion, de la diversité et de l'accessibilité dans l'enseignement primaire	14
Section 5 : Le patrimoine bâti au service d'une citoyenneté active	18
Ressources.....	21
Annexe I: Charte européenne de la jeunesse sur l'inclusion et la diversité dans l'éducation.....	22
Annexe II: Charte européenne du patrimoine architectural -1975.....	24





Description du module

L'objectif de ce document est de présenter le concept de patrimoine architectural aux enseignants de l'école primaire. Il vise également à informer les professionnels de l'enseignement de l'importance de la gestion et de la promotion de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité dans les contextes éducatifs. Le document est structuré en cinq sections. Section 1 donne une définition de ce qu'est le patrimoine culturel. La section 2 traite du patrimoine bâti et de l'identité culturelle. La section 3 présente quelques méthodologies et stratégies pour introduire le patrimoine bâti dans les activités scolaires. La section 4 souligne les aspects importants à prendre en compte en termes d'inclusion, de diversité, et d'accessibilité dans les contextes éducatifs. Pour conclure, Section 5 traite du rôle du patrimoine bâti dans la promotion de la citoyenneté active.



Résultats d'apprentissage

A l'issue de ce module, les apprenants seront capables de :

- Expliquer les définitions clés du patrimoine culturel et de l'identité culturelle.
- Identifier des méthodologies et des stratégies pour introduire le patrimoine culturel en classe.
- Reconnaître les besoins des apprenants en matière d'accessibilité, d'inclusion et de la diversité.



- Mettre en œuvre des activités de promotion de la citoyenneté active liées au patrimoine culturel.

Section 1 : Qu'est-ce que le patrimoine culturel ?

Le patrimoine culturel est l'expression des modes de vie qui sont développés par une communauté et transmis de génération en génération, y compris : les coutumes, les pratiques, les lieux, les objets, les expressions artistiques et les valeurs.

Selon l'UNESCO (2009), "le patrimoine culturel comprend les artefacts, les monuments, un ensemble de bâtiments et de sites, les musées qui ont une diversité de valeurs, y compris une signification symbolique, historique, artistique, esthétique, ethnologique ou anthropologique, scientifique et sociale" (Figure 1).

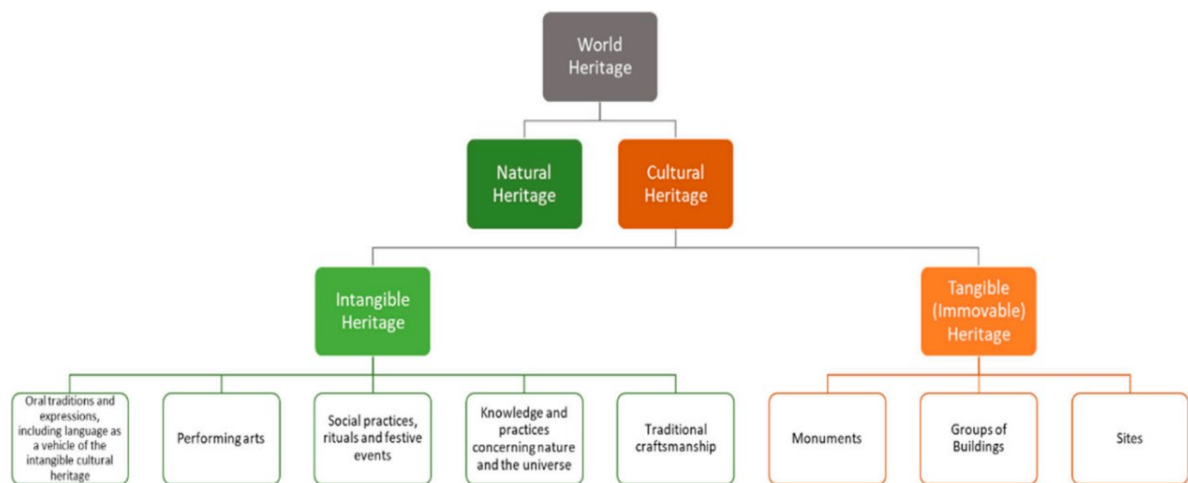


Figure 1. Classification du patrimoine culturel de l'UNESCO¹

Le patrimoine culturel est souvent exprimé sous la forme d'un patrimoine culturel immatériel ou matériel. (ICOMOS, 2002).

Le patrimoine culturel peut être distingué en :

- Environnement bâti (bâtiments, paysages urbains, vestiges archéologiques).

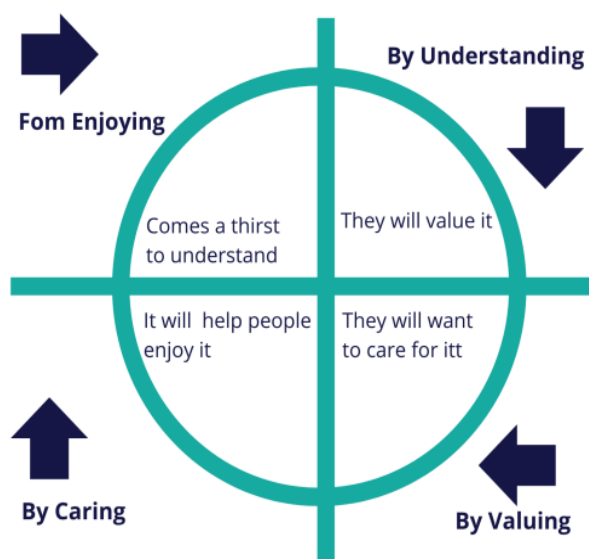
¹ En haut, le patrimoine mondial est divisé en deux catégories : le patrimoine naturel, qui est un patrimoine immatériel, et le patrimoine culturel, qui est un patrimoine matériel.



- Environnement naturel (paysages ruraux, côtes et rivages, patrimoine agricole).
- Objets d'art (livres et documents, objets, images).

Cycle du patrimoine

Le cycle du patrimoine (figure 2) nous donne une idée de comment nous pouvons faire du passé une partie de notre avenir.



2

Figure 2. Cycle du patrimoine. Source : Simon Thurley (2005) Simon Thurley (2005)

L'éducation joue un rôle crucial dans la compréhension, la valorisation, l'attention et la jouissance de notre patrimoine culturel. Elle offre la possibilité d'apprendre l'histoire et la culture de sa propre société et celles des autres, ce qui permet de cultiver la compréhension et l'appréciation d'autres sociétés, cultures et religions.

² En s'en préoccupant, il aidera les gens à l'apprécier et avoir du plaisir, du plaisir naît la soif de comprendre. En comprenant, ils l'apprécieront. En l'appréciant, ils voudront en prendre soin.



Pour les jeunes en particulier, l'éducation permet de créer des valeurs de respect et d'appréciation de la diversité. En même temps, l'éducation peut permettre à ceux qui sont marginalisés ou exclus de la participation aux débats et les inciter à y prendre part. L'apprentissage du patrimoine culturel permettra aux élèves de comprendre la manière dont eux-mêmes et d'autres ont été affectés par des politiques socialement inclusives ou exclusives, ce qui, en fin de compte, influence les valeurs, les choix et les jugements des individus.



Idées en classe

Le concept de patrimoine culturel est un terme assez compliqué, c'est pourquoi les enfants doivent participer à des ateliers interactifs afin de discuter et d'échanger des idées sur le concept de culture et de patrimoine culturel.

Atelier sur la culture et le patrimoine culturel

1) Atelier sur la culture

L'enseignant crée de petits groupes de travail (3 à 4 enfants par groupe) et attribue la tâche de discuter les questions suivantes :

- 1) Qu'est-ce que la culture ?
- 2) Pouvez-vous nous donner quelques exemples de cela?

L'enseignant doit donner aux enfants au moins 10 minutes pour en discuter et prendre des notes. L'enseignant tourne dans les différents groupes et surveille la discussion si nécessaire, fournit ou donne des conseils. Après la discussion, les participants reviennent en plénière et chaque groupe fait part de ses réflexions au reste de la classe. L'enseignant, sur la base des idées déjà discutées, introduit le concept de culture et fait la distinction entre culture matérielle et culture immatérielle.



2) Atelier sur le patrimoine culturel

L'enseignant attribue une autre tâche aux groupes de travail, et ils retournent discuter des questions :

- 1) Qu'est-ce que le patrimoine culturel ?
- 2) Pouvez-vous nous en donner nous quelques exemples ?

Après la discussion des questions, une autre séance plénière a lieu, au cours de laquelle chaque groupe présente ses idées.

L'enseignant capitalise les idées abordées en expliquant les dimensions matérielles et immatérielles du patrimoine culturel. Discuter des multiples définitions du patrimoine culturel, ce qui définit le patrimoine culturel et ce qui est inclus ou exclu dans le récit du patrimoine culturel.

Exercice de suivi en classe sur le patrimoine culturel matériel

L'enseignant demande aux enfants d'apporter en classe un objet lié à leur patrimoine culturel. Chaque élève partage l'objet avec le reste de la classe et décrit en quoi cet objet est lié à son patrimoine culturel.

Regarder et/ou Développer une vidéo d'animation et discuter les questions pertinentes en classe

L'enseignant, avec l'aide des élèves, peut regarder et/ou développer une vidéo animée dans laquelle deux personnages discutent et introduisent le concept de patrimoine culturel. Les vidéos animées peuvent être développées à l'aide de diverses applications disponibles gratuitement, telles que Pixton ou le stop-motion ([conseils sur le stop-motion pour l'école primaire](#)).

Pour plus de détail sur une mise en œuvre en classe, se référer au plan de cours de Module 1 de ce kit pédagogique.



Section 2 : Patrimoine bâti et identité culturelle



Le patrimoine bâti comprend un large éventail de monuments historique, allant des sites archéologiques et des monuments-œuvres architecturales isolés aux ensembles de bâtiments patrimoniaux, aux villes historiques et aux sites de valeur historique, d'intérêt archéologique, artistique, scientifique, social ou technique, de toutes les époques. L'Europe est mondialement connue pour la richesse et la grande variété de ses vestiges architecturaux qui témoignent de sa longue histoire et de sa diversité. Chaque pays possède son propre patrimoine architectural, qui est protégé et mis en valeur de diverses manières.

L'identité culturelle d'un lieu est étroitement liée à son environnement bâti, tant du point de vue de son existence matérielle (bâtiments, équipements tels que statues ou fontaines, urbanisme) que du point de vue de son existence immatérielle (coutumes, traditions, histoires liées aux bâtiments, expériences humaines, etc.). Par conséquent, le patrimoine architectural est un élément clé de l'identité culturelle européenne.

Les bâtiments patrimoniaux peuvent nous aider à comprendre facilement et avec précision l'histoire d'un lieu, pouvant même remplacer les livres lisibles sur les périodes historiques, les événements, les traditions et les valeurs qui ont prévalu à chaque époque. Ainsi, les citoyens peuvent apprendre à connaître l'histoire du lieu où ils vivent, acquérir une conscience historique et mieux comprendre l'identité de leur environnement, grâce à leur contact avec l'environnement bâti.

Les styles architecturaux, à savoir le néoclassicisme, l'éclectisme et le modernisme, ont été utilisés dans les bâtiments de tous les pays européens au cours des XIXe et XXe siècles et la première moitié du 20^e siècle. Des bâtiments présentant des caractéristiques morphologiques communes ont été conçus et construits, donnant aux habitants de



L'Europe le sentiment que leur continent constitue un espace commun. Au-delà des liens historiques partagés, on peut affirmer que les citoyens européens se familiarisent avec l'environnement bâti constituant l'espace européen commun/partagé à travers des rythmes architecturaux communs.

Le patrimoine architectural est un outil qui peut aider les citoyens européens, et en particulier les enfants et les jeunes, à mieux comprendre et à s'informer sur l'identité culturelle européenne.

Il convient de noter que le patrimoine architectural constitue un bien commun qui doit être protégé. Les risques tels que le changement climatique, le vieillissement des bâtiments et les pressions liées au développement économique sont communs à tous les pays et mettent en péril les monuments et les sites historiques. La destruction de l'environnement historique menace d'effacer la mémoire des villes et, par conséquent, la mémoire historique de ses citoyens.

2.1. Pourquoi est-il important d'introduire le patrimoine bâti dans les écoles ?



L'éducation étant le domaine par lequel des éléments clés de l'identité individuelle et de la conscience sociale des jeunes citoyens peuvent être façonnés, le Conseil de l'Europe a encouragé, ces dernières années, une approche édu-culturelle, qui "intégrerait plus efficacement l'éducation au patrimoine dans les activités scolaires" ("[Stratégie européenne du patrimoine pour le 21e siècle](#)", K1, COE, 2017).

Construire sur cette approche, le programme YoungArchers affirme que les éléments du patrimoine culturel matériel, tels que les bâtiments et les monuments, constituent des outils précieux pour une médiation efficace de l'éducation civique ; ils peuvent également contribuer à promouvoir l'interdisciplinarité et à améliorer les programmes d'études



existants.

Plus précisément, comme l'expérience éducative l'a démontré, les élèves et les enseignants peuvent bénéficier de l'introduction du patrimoine bâti dans les pratiques scolaires quotidiennes :

- Grâce à ces activités, les étudiants sont censés acquérir de nouvelles connaissances attrayantes et aiguiser de précieuses compétences cognitives et sociales, notamment l'esprit critique, la capacité de synthèse, les aptitudes à la communication et l'expression créative (montée en compétences).
- Les enseignants ont la possibilité d'ajouter un nouveau domaine thématique à leurs intérêts et ressources scientifiques, qui peut interagir avec les programmes d'études existants et les enrichir (renforcement des capacités, interdisciplinarité).
- Les élèves ont la possibilité d'exprimer leurs préoccupations concernant la préservation du patrimoine bâti et d'y participer directement (cf. le [Programme d'éducation au patrimoine mondial](#), UNESCO) (citoyenneté active).
- Se familiariser avec l'histoire des bâtiments mettrait en évidence des concepts clés de la citoyenneté, tels que la localité et l'échange interculturel, la responsabilité et les droits civiques, l'inclusion et la diversité etc. (valeurs européennes).



Section 3 : Le patrimoine bâti dans les activités scolaires

Le patrimoine bâti peut être intégré comme sujet dans presque toutes les matières scolaires (histoire, langues, les maths, études religieuses, études environnementales, art, etc.), à condition que l'éducateur soit en mesure d'adapter et de personnaliser les objectifs d'apprentissage de chaque matière scolaire, en fonction des résultats d'apprentissage escomptés.

Les méthodes d'enseignement suivantes peuvent être utilisées :

- 1) **Apprentissage basé sur des projets et l'apprentissage coopératif** : les étudiants peuvent former des groupes de 4 à 5 et identifier, avec l'aide de leur enseignant, une question/un problème/un sujet à traiter en relation avec un bâtiment historique spécifique. Chaque groupe peut être chargé de collecter des informations à partir de sources secondaires sur différents sujets (architecture/esthétique/matériaux de construction, mathématiques, etc. les modèles mathématiques d'un bâtiment historique, l'objectif/l'utilisation du bâtiment historique à travers le temps, etc.) Ensuite, tous les groupes peuvent présenter leurs résultats au reste de la classe et à leur enseignant. Grâce à cet apprentissage par projet, les élèves apprendront à identifier un problème et à collaborer avec d'autres élèves, au sein d'équipes, afin de collecter des informations et d'identifier des solutions.
- 2) **Apprentissage basé sur la recherche** : Les étudiants peuvent développer le sujet de leur recherche sur la base d'un ou de plusieurs bâtiments spécifiques. Les étudiants peuvent utiliser des données quantitatives (les questionnaires à réponses fermées) et des méthodologies qualitatives (entretiens approfondis, observation, recherche archivistique/historique). Par exemple, la recherche qualitative permettra aux étudiants de mener les activités suivantes : Par exemple, un entretien avec le directeur d'un musée sur ses utilisations antérieures, son importance), le type d'art que le musée possède, ou interviewer un architecte sur l'architecture d'un bâtiment historique, sur les matériaux utilisés et les raisons pour lesquelles ces matériaux spécifiques ont été utilisés ; étaient-ils dus à des raisons financières ou



climatiques ?.

- 3) **Raconter une histoire** : Les élèves peuvent raconter une histoire à partir des informations qu'ils ont recueillies. Lorsque les élèves sont capables de partager ce qu'ils apprennent dans une histoire, cela signifie qu'ils sont véritablement les détenteurs du savoir. La narration peut prendre différentes formes tels que l'animation numérique, la représentation théâtrale, la chanson, la série de peintures, l'installation artistique, l'art artisanal, etc.



Section 4 : L'importance de l'inclusion, de la diversité et de l'accessibilité dans l'enseignement primaire

En ce qui concerne l'éducation inclusive, la [Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées](#) (CDPH, 2006) s'applique aux personnes handicapées et réaffirme que toutes les personnes, quel que soit leur type de handicap, doivent jouir de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales. L'[article 24](#) de la CDPH stipule que tout enfant a droit à l'éducation, y compris les enfants handicapés. La CDPH souligne en outre que l'éducation inclusive est un droit humain fondamental pour tout enfant handicapé. Un système éducatif inclusif est un système qui accueille tous les étudiants, quels que soient leurs capacités ou leurs besoins, et à tous les niveaux - préscolaire, primaire, secondaire, tertiaire, professionnel et apprentissage tout au long de la vie.

Lorsqu'on parle d'inclusion dans l'éducation, il existe une différence substantielle entre l'exclusion, la ségrégation, l'intégration et l'inclusion (voir figure 3). "[Tous les modèles d'éducation ne sont pas inclusifs.](#)"

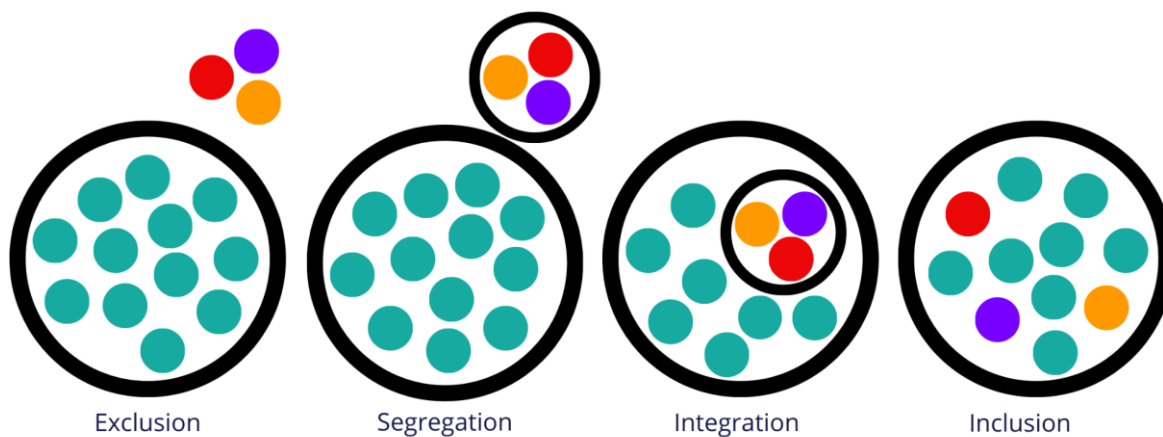


Figure 3. Exclusion, ségrégation, intégration et inclusion



- **L'exclusion** s'applique lorsque les étudiants handicapés se voient refuser l'accès à l'éducation sous quelque forme que ce soit.
- **La ségrégation** s'applique lorsque l'éducation des élèves handicapés est dispensée dans des environnements séparés conçus pour des besoins spécifiques et isolés des autres élèves non handicapés.
- **L'intégration** s'applique lorsque les étudiants handicapés sont placés dans des établissements d'enseignement ordinaires sans adaptation et en exigeant d'eux qu'ils s'y intègrent.
- **L'inclusion** s'applique lorsque les environnements éducatifs adaptent la conception et les structures physiques, les méthodes d'enseignement et les programmes, ainsi que la culture, la politique et la pratique des environnements éducatifs de manière à ce qu'ils soient accessibles à tous les étudiants sans discrimination.

L'intégration est le processus qui consiste à faire en sorte qu'une personne s'adapte à la société, tandis que l'inclusion fait référence au processus de changement de la société afin d'inclure tout le monde, indépendamment de l'état de la déficience. Lorsque l'on parle de personnes handicapées, les connotations du terme "inclusion" sont positives, tandis que celles du terme "intégration" sont négatives. Ces termes ne sont donc pas interchangeables.

Exemples de développement du personnel pour l'inclusion et la diversité

22e école d'Athènes (Grèce)/ Morningside Montessori (Chypre) :

Les notions d'inclusion, de diversité et d'accessibilité constituent le sujet de la conférence dans le cadre des modules de langage, de l'éducation civique /citoyenneté et philosophie pour les enfants ainsi que le théâtre. En particulier, en ce qui concerne le module de langage, les stagiaires peuvent se familiariser avec le module de la langue, s'habituer avec le vocabulaire des questions mentionnées ci-dessus en regardant des vidéos relatives, qui



peuvent ensuite être utilisées pour discuter ou enregistrer leurs points de vue.

Dans le module d'éducation civique, les étudiants auront l'occasion d'être informés sur de l'homme, la notion de égalité/équité, le droit à l'accessibilité et le cadre législatif respectif des questions susmentionnées.

Dans le module de philosophie pour enfants, les enfants sont encouragés à réfléchir seuls ou en groupe sur les questions susmentionnées, ce qui leur permet d'exercer leur esprit critique et d'apprendre à débattre.

Enfin, dans le module de théâtre, les enfants peuvent développer leur empathie par le biais de jeux de rôle, en adoptant le rôle d'un a d'une personne à mobilité réduite ou d'une personne souffrant d'un handicap auditif, etc.



Idées pour la classe

L'enseignant conçoit et met en œuvre un atelier afin de familiariser les élèves avec un sujet spécifique. Dans l'atelier, le "[jeu de l'inclusion](#)" et des vidéos telles que "[Grandir avec un handicap](#)" peuvent être utilisés. Les enfants ont ensuite la possibilité de mettre en pratique ce qu'ils ont déjà appris par le biais d'une série d'activités. Plus précisément, par le biais de jeux de rôle, les enfants peuvent comprendre les différents types de handicaps qui les entourent. Ils doivent d'abord choisir un handicap, puis choisir des rôles en fonction du scénario. Enfin, les enfants sont invités à traiter des questions d'inclusion ou d'exclusion dans le cadre du type de handicap spécifique qu'ils ont choisi. À la fin de chaque activité, chaque élève doit rédiger un paragraphe faisant référence à son expérience en tant que personne handicapée, exclue ou excluant d'autres personnes.

Une autre activité qui pourrait être mise en œuvre, en relation avec le module de la langue,



consiste à mener des recherches en interrogeant des personnes souffrant d'un handicap visible ou non visible. De cette manière, les enfants développent leur empathie en découvrant le mode de vie d'une personne handicapée et en se concentrant sur des questions qui font référence aux difficultés quotidiennes auxquelles ces personnes sont confrontées dans leur vie de tous les jours. L'activité se termine par la rédaction d'un rapport destiné aux autorités locales, avec des suggestions sur la manière de mettre en œuvre les améliorations nécessaires aux infrastructures existantes.

Section 5 : Le patrimoine bâti au service d'une citoyenneté active



Le pouvoir de motivation du patrimoine bâti

La promotion de la participation et de l'inclusion est au cœur de l'intégration du patrimoine bâti dans les activités scolaires. La familiarisation des jeunes élèves avec leur cadre de vie quotidien est essentielle pour aiguïser et redéfinir leur regard, ainsi que leur compréhension de la localité.

Grâce à l'espace commun, les jeunes citoyens se sentent connectés ; les différences apparentes au cœur de couples apparemment contrastés, comme le privé et le public, le local et l'euro péen/mondial, peuvent être atténuées ; ainsi, un sentiment d'appartenance plus fort peut se développer. Se familiariser avec l'histoire et la mémoire collective d'un territoire conduit à s'en préoccuper, à prendre des responsabilités et, enfin, à agir.

Les bâtiments patrimoniaux sont des éléments importants des paysages urbains, "un capital de liaison entre la communauté et le contexte" (Viola 2022), ainsi que de puissants exemples d'échanges interculturels. Dans cette optique, les pratiques proposées visent à motiver divers groupes d'élèves du primaire à assumer, dès leur plus jeune âge, un rôle actif dans la vie démocratique. Grâce à de nombreuses activités accessibles s'inspirant des



bâtiments patrimoniaux et mettant l'accent sur la narration, les élèves de l'enseignement primaire de compétences, d'aptitudes et de milieux socioculturels divers, soutenus par leurs enseignants, peuvent se familiariser avec la valeur historique et culturelle des bâtiments et, par la suite, prendre conscience des multiples défis (d'origine humaine et naturelle) auxquels ces bâtiments sont actuellement confrontés.

Ce qui, à son tour devrait inciter à s'engager dans une action collective visant à promouvoir leur importance et leur préservation, avec un impact amplifié sur leurs familles et leurs communautés.



Idées en classe

1. Planification d'une campagne de promotion pour la visibilité du programme

Les enseignants, en collaboration avec leurs élèves, organisent une campagne d'information sur les mérites du programme. Dans ce cadre spécifique, les élèves en groupes sont invités à préparer la campagne. Un groupe entreprendra la construction d'une affiche numérique fournissant des informations sur la campagne. D'autres groupes prépareront les invitations (numériques ou imprimées), les dépliants et créeront également des marque-pages avec les bâtiments donnés (nom du bâtiment/photo) qui seront distribués aux autres étudiants ainsi qu'à la communauté locale. Ils créeront également une vidéo d'animation qui sera rendue publique sur les médias sociaux et sur la page web de l'école.

2. Promouvoir la citoyenneté active

Les étudiants seront encouragés non seulement à identifier des solutions aux problèmes existants, mais aussi à s'engager activement dans la résolution du problème. Par exemple, si la solution nécessite l'implication des autorités locales ou gouvernementales, les élèves peuvent écrire une lettre officielle à la municipalité/au ministère/au parlement/aux médias



pour souligner l'urgence et la nécessité de la solution, en abordant les difficultés rencontrées et en faisant part de leurs solutions/recommandations.



Ressources

- ICOMOS. (2002). *Charte internationale du tourisme culturel. Principes et lignes directrices pour la gestion du tourisme dans les lieux d'importance culturelle et patrimoniale*. Comité international du tourisme culturel de l'ICOMOS.
- Petti, L., Trillo, C. et Makore, B. N. (2020). Patrimoine culturel et objectifs de développement durable : Une harmonisation possible ? Insights from the European Perspective. *Sustainability*, 12(3), 926. MDPI AG.
<http://dx.doi.org/10.3390/su12030926>
- Thurley, S. (2005). Vers l'avenir. Notre stratégie pour 2005-2010. *Conservation Bulletin* [English Heritage].
- COE (2017). [*Stratégie européenne du patrimoine pour le 21e siècle*](#). COE.
- UNESCO (2009). [*Le programme d'éducation au patrimoine mondial*](#). UNESCO.
- Viola, S. (2022). Réaffectation du patrimoine bâti et engagement des communautés : Symbiosis, Enabling Processes, Key Challenges. *Sustainability*, 14(4), 2320. MDPI AG. <https://doi.org/10.3390/su14042320>



Annexe I: Charte européenne de la jeunesse sur l'inclusion et la diversité dans l'éducation

1. Dans l'environnement scolaire, les élèves et le personnel doivent apprendre à apprécier les différences entre les religions, les cultures et l'orientation sexuelle au sein de la communauté scolaire, même si les opinions des uns vont à l'encontre des croyances des autres.
2. Les jeunes doivent pouvoir faire entendre leur voix et leurs opinions lorsque des décisions les concernant sont prises, par exemple en donnant aux conseils d'élèves une voix efficace et puissante ; les conseils d'élèves doivent avoir un rôle consultatif dans les écoles.
3. Dans le cadre du programme scolaire, les élèves devraient avoir l'occasion de se familiariser avec la diversité culturelle.
4. Les écoles devraient offrir aux élèves la possibilité de partager leurs expériences et leurs points de vue avec la communauté, afin de promouvoir une meilleure communication et une meilleure intégration.
5. Les écoles doivent éduquer l'ensemble de la personne, la développer sur le plan académique, émotionnel, physique et moral afin qu'elle puisse réaliser tout son potentiel.
6. Les écoles devraient proposer de nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage pour aider chaque jeune à bien apprendre, par exemple en proposant des cours dispensés par des spécialistes de l'apprentissage interculturel pour permettre aux étudiants de bénéficier de leur expertise et de leur passion.



7. Les écoles devraient donner la possibilité d'un plus large éventail de cultures et de religions, y compris un apprentissage plus diversifié des langues.

8. Les écoles devraient fournir des mentors pour aider les nouveaux étudiants, les étudiants étrangers ou les étudiants ayant des besoins particuliers à s'intégrer dans la communauté, par exemple en organisant des sessions supplémentaires pour aider les élèves étrangers à apprendre la langue de la majorité et à préserver leur langue maternelle, et en veillant à ce que tous les besoins supplémentaires des élèves sont pris en compte dans le cadre de l'environnement scolaire et au sein de l'école.

9. Les écoles devraient dispenser une formation pour s'assurer que les enseignants et le personnel de soutien sont en mesure de traiter les problèmes et les questions des élèves en tenant compte de leur culture et augmenter le nombre de membres du personnel issus de minorités ethniques.



Annexe II: Charte européenne du patrimoine architectural -1975

Adoptée par le Conseil de l'Europe, octobre 1975

1. Le patrimoine architectural européen n'est pas seulement constitué de nos monuments les plus importants : il comprend également les ensembles de bâtiments de moindre importance de nos vieilles villes et de nos villages caractéristiques, dans leur environnement naturel ou artificiel.

Pendant de nombreuses années, seuls les grands monuments ont été protégés et restaurés, sans tenir compte de leur environnement. Plus récemment, on s'est rendu compte que, si l'environnement est dégradé, même ces monuments peuvent perdre une grande partie de leur caractère.

Aujourd'hui, on reconnaît que des ensembles entiers de bâtiments, même s'ils ne comportent aucun exemple de mérite exceptionnel, peuvent avoir une atmosphère qui leur confère la qualité d'œuvres d'art, combinant des époques et des styles différents en un ensemble harmonieux. Ces ensembles doivent également être préservés.

Le patrimoine architectural est l'expression de l'histoire et il nous aide à comprendre l'importance du passé pour la vie contemporaine.

2. Le passé, tel qu'il est incarné par le patrimoine architectural, offre le type d'environnement indispensable à une vie équilibrée et complète.

Face à l'évolution rapide d'une civilisation en pleine mutation, où les succès éclatants s'accompagnent de graves périls, les citoyens ressentent aujourd'hui instinctivement la valeur de ce patrimoine.



Ce patrimoine doit être transmis aux générations futures dans son état authentique et dans toute sa variété, comme un élément essentiel de la mémoire de l'humanité. Sinon, une partie de la conscience que l'homme a de sa propre continuité sera détruite.

3. Le patrimoine architectural est un capital de valeur spirituelle, culturelle, sociale et économique irremplaçable.

Chaque génération interprète différemment le passé et en tire une inspiration nouvelle. Ce capital s'est constitué au fil des siècles ; la destruction d'une partie de ce capital nous appauvrit car rien de ce que nous créons, aussi beau soit-il, ne pourra compenser cette perte.

Notre société doit désormais gérer ses ressources. Loin d'être un luxe, ce patrimoine est un atout économique qui peut être utilisé pour économiser les ressources de la collectivité.

4. La structure des centres et sites historiques est propice à un équilibre social harmonieux.

En offrant les conditions propices au développement d'un large éventail d'activités, nos villes et villages anciens ont favorisé l'intégration sociale. Ils peuvent à nouveau se prêter à une répartition bénéfique des activités et à une mixité sociale plus satisfaisante.

5. Le patrimoine architectural a un rôle important à jouer dans l'éducation.

Le patrimoine architectural est une mine de matériaux pour expliquer et comparer les formes et les styles et leurs applications. Aujourd'hui, alors que l'appréciation



visuelle et l'expérience directe jouent un rôle décisif dans l'éducation, il est essentiel de garder vivant le témoignage des différentes périodes et de leurs réalisations.

La survie de ces témoignages ne sera assurée que si la nécessité de les protéger est comprise par le plus grand nombre, et notamment par les jeunes générations qui en seront les futurs gardiens.

6. Ce patrimoine est en danger.

Elle est menacée par l'ignorance, l'obsolescence, les dégradations de toutes sortes et la négligence. L'urbanisme peut être destructeur lorsque les autorités cèdent trop facilement aux pressions économiques et aux exigences de la circulation automobile. Les technologies contemporaines mal appliquées et les restaurations irréfléchies peuvent être désastreuses pour les structures anciennes. Surtout, la spéculation foncière et immobilière se nourrit de toutes les erreurs et omissions et réduit à néant les plans les plus soigneusement élaborés.

7. La conservation intégrée permet d'éviter ces dangers.

La conservation intégrée est réalisée par l'application de techniques de restauration sensibles et le choix correct des fonctions appropriées. Au cours de l'histoire, les cœurs de villes et parfois de villages ont été laissés à l'abandon et se sont transformés en zones d'habitat insalubre. Leur dégradation doit être entreprise dans un esprit de justice sociale et ne doit pas provoquer le départ des habitants les plus pauvres. C'est pourquoi la conservation doit être l'une des premières considérations à prendre en compte lors de l'élaboration d'une politique de développement durable urbaine et régionale.

Il convient de noter que la conservation intégrée n'exclut pas l'introduction d'une architecture moderne dans des zones contenant des bâtiments anciens, à condition



que le contexte, les proportions, les formes, les dimensions et l'échelle existants soient pleinement respectés et que des matériaux traditionnels soient utilisés.

8. La conservation intégrée dépend d'un soutien juridique, administratif, financier et technique.

Juridique

La conservation intégrée doit utiliser pleinement toutes les lois et réglementations existantes qui peuvent contribuer à la protection et à la préservation du patrimoine architectural. Lorsque ces lois et règlements sont insuffisants, elles doivent être complétées par des instruments juridiques appropriés au niveau national, régional et local.

Administratif

Pour mener à bien une politique de conservation intégrée, il convient de mettre en place des services administratifs dotés d'un personnel adéquat.

Financier

Le cas échéant, l'entretien et la restauration du patrimoine architectural et de certains de ses éléments doivent être encouragés par des aides financières et des incitations appropriées, y compris des mesures fiscales.

Il est essentiel que les ressources financières mises à disposition par les pouvoirs publics pour la restauration des monuments historiques soient au moins égales à celles allouées aux nouvelles constructions.



Technique

Il y a aujourd'hui trop peu d'architectes, de techniciens de tous types de spécialistes et des artisans qualifiés pour répondre à tous les besoins de la restauration.

Il est nécessaire de développer les moyens de formation et d'accroître les perspectives d'emploi pour les compétences managériales, techniques et manuelles pertinentes. L'industrie du bâtiment devrait être incitée à s'adapter à ces besoins. Les métiers traditionnels doivent être encouragés plutôt que d'être abandonnés.

9. La conservation intégrée ne peut réussir sans la coopération de chacun.

Si le patrimoine architectural appartient à tous, chacun de ses éléments est néanmoins à la merci de n'importe quel individu.

Le public doit être correctement informé parce que les citoyens ont le droit de participer aux décisions qui affectent leur environnement.

Chaque génération n'a qu'un intérêt viager dans ce patrimoine et a la responsabilité de le transmettre aux générations futures.

10. Le patrimoine architectural européen est la propriété commune de notre continent.

Les problèmes de conservation ne sont pas propres à un seul pays. Ils sont communs à l'ensemble de l'Europe et doivent être traités dans le cadre d'une coopération internationale coordonnée. Il appartient au Conseil de l'Europe de veiller à ce que les Etats membres mènent des politiques cohérentes dans un esprit de solidarité.